

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-80

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

BUDGET 2019 -  
DECISION MODIFICATIVE  
N° 1

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : C. TOLLET**

Le budget primitif 2019 a été adopté le 8 avril dernier. Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de procéder à des ajustements de crédits nécessaires en dépenses et recettes.

En fonctionnement, dans le cadre de la péréquation, la Métropole de Lyon a annoncé à la Ville le versement de 197 000 € supplémentaires au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019.

En outre, le calcul 2019 de la Dotation Globale de Fonctionnement fait état d'un solde supplémentaire à percevoir de l'ordre de 64 000 €.

Enfin, la Ville, forte de ses sollicitations auprès de financeurs publics et privés pour l'accompagnement de ses projets, a obtenu une subvention de l'Union Européenne, dans le cadre des Entretiens Caluire et Cuire Jean Moulin.

L'ensemble de ces recettes supplémentaires permet de compenser des dépenses qui n'avaient pas pu être anticipées lors de la préparation budgétaire du début d'année, notamment celles issues de la loi « pour l'école de la confiance » et l'application, dès la rentrée de septembre 2019, de la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans, qui oblige à augmenter la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat. C'est ainsi que 94 000 € sont inscrits sur cette fin d'année 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie patrimoniale, la Ville souhaite mettre fin aux baux commerciaux du bâtiment sis Rue Barthélémy Thimonnier. Le local est destiné à accueillir la nouvelle cuisine centrale, actuellement localisée au sein du Groupe scolaire Montessuy, local devenu trop exigü.

De part le non-renouvellement du bail, la Ville a l'obligation de verser une indemnité d'éviction aux activités présentes, dont l'Imprimerie « Bonn'Impression ». Elle est estimée à 120 000 €, correspondant à une partie de son chiffre d'affaires et à l'amortissement de ses matériels.

En investissement, principalement, la décision modificative porte sur une préemption commerciale pour le commerce sis 85 rue Pasteur, sur lequel la Ville s'est positionnée. Il convient donc d'ajouter des crédits sur les chapitres budgétaires correspondants, permettant de régulariser l'opération en cours.

Le tableau en annexe présente l'ensemble des virements, ouvertures et annulations de crédits soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 5 abstentions,

**- APPROUVE**

la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2019 conformément au document budgétaire et au tableau joints en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 OCT. 2019  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET

